RAPPORT MORAL 2018

Un conseil qui compte!

ORDRE DES COMPTABLES





23 Conseils régionaux

Comités départementaux



Près de

3 millions
d'entreprises
clientes

21000 experts-comptables

• 6 000 femmes

• 15 000 hommes

Près de 132 000 collaborateurs

7000 experts-comptables stagiaires

• 3 000 femmes

• 4 000 hommes



SOMMAIRE

P. 2 Message du président

P. 4 L'Ordre à vos côtés

P. 16 Les vice-présidents font le bilan

P. 42 Revue de l'année 2018 L'Ordre des experts-comptables assure la représentation, la défense et le développement de la profession. Dans un contexte de profonde transformation du métier d'expert-comptable, notre accompagnement est plus que jamais décisif.

Nous aidons les cabinets à (re)définir leur stratégie, à prendre les bonnes décisions et nous leur offrons un éventail d'outils et services variés.

Nous communiquons pour mettre en lumière la richesse des missions que les experts-comptables peuvent effectuer et nous nous attachons à renforcer l'attractivité de la profession auprès des jeunes talents.

Notre ambition ? Créer les conditions pour permettre à chaque expertcomptable de saisir de nouvelles opportunités, l'amener vers des missions de conseil à forte valeur ajoutée et l'aider à rester le partenaire privilégié du dirigeant d'entreprise.

Ce qui est vrai pour les expertscomptables, l'est aussi pour les entreprises qu'ils accompagnent. Elles ressentent directement les bénéfices d'un conseil éclairé et expert.

L'Ordre joue à ce titre un rôle d'interface avec les pouvoirs publics pour encourager une législation propice à une croissance économique vertueuse.



2018, en engagements et en actes.

Charles-René Tandé,

Président du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables

En portant un regard rétrospectif sur 2018, je vois des promesses tenues. Cette deuxième année de mandature a vu naître l'essentiel des dispositifs et initiatives annoncés dans la feuille de route définie lors de mon investiture en 2017.

Nous avons nourri nos relations avec les pouvoirs publics, auprès desquels nous restons force de proposition afin d'optimiser les conditions d'évolution des textes. Notre projet, celui d'une profession au service de la confiance et de la performance de notre économie, va de pair avec une nécessaire mue législative et notre position volontariste en la matière a été récompensée.

Nous avons poursuivi nos efforts pour accompagner les cabinets dans leur transition numérique. L'expert-comptable sera numérique ou ne sera pas, aussi nous avons lancé plusieurs chantiers visant à positionner l'expert-comptable au cœur de tous les flux.

Nous avons continué de développer des compétences et des stratégies pour la croissance en créant de nombreux outils, notamment de diagnostic, pour permettre aux cabinets d'accélérer leur développement et renforcer leur expertise.

Car c'est, au fond, ce qui fait toute la pertinence et la valeur de l'expert-comptable : le conseil expert. Expert du fiscal, expert du social, mais aussi, de plus en plus, expert des stratégies digitales, expert de problématiques hyper-spécialisées... Nous avons également tenu notre engagement de mettre en valeur ces compétences et ces services enrichis, notamment via une campagne de communication grand public pour renforcer l'attractivité de notre profession.

Ces promesses tenues portent aujourd'hui leurs fruits, sous la forme d'évolutions règlementaires qui incitent à l'optimisme. C'est d'ailleurs avec optimisme que j'envisage aujourd'hui les chantiers et défis de demain.

La stratégie long terme de l'Ordre aborde un nouveau chapitre, qui sera celui de la concrétisation des projets initiés durant les deux années écoulées pour accompagner des cabinets dans un monde changeant, et celui de la mise en œuvre de la stratégie numérique de l'Institution.





L'Ordre à vos côtés

L'expertise comptable est une profession réglementée dont l'exercice est encadré par une législation stricte. L'une des principales missions du Conseil supérieur est de s'assurer de l'application de ces textes par les professionnels dans leurs missions quotidiennes, en les accompagnant pour garantir leur bonne compréhension.

Les commissions et comités travaillent de concert en ce sens. L'Ordre veille également au respect de la déontologie professionnelle, définit des normes et publie des recommandations, que les experts-comptables appliquent dans l'exercice de leurs fonctions. Il participe à l'élaboration et à la diffusion de la doctrine comptable nationale et internationale. Cet objectif s'exprime par un engagement constant pour l'avenir de la profession, de la formation des jeunes au pilotage des grandes évolutions.

Partout, l'Ordre des expertscomptables répond présent au progrès et à la dynamique du futur.

L'exercice professionnel

Déontologie, défense de la profession, normes professionnelles, contrôle qualité...



La communication à destination des cabinets et des publics externes

Rapport moral 2018



expertscomptables Les experts-comptables : des professionnels mobilisés pour la croissance.



L'accompagnement dans les missions

L'Ordre des expertscomptables



La formation des experts-comptables

L'engagement de la profession

Digitalisation, nouveaux modèles, systèmes complexes..., notre profession est en prise directe avec le changement. Conscients des nouveaux défis à relever et guidés par notre déontologie, nous allons plus loin encore dans le conseil, pour soutenir chacun dans ses projets. Organisation, ressources humaines, systèmes d'information..., quel que soit le domaine, nous accompagnons tous ceux qui entreprennent dans leur stratégie et leur prise de décision, pour qu'ils puissent pleinement se consacrer à leur métier.

L'accompagnement managérial et technologique des cabinets

-Gouvernance

Le Conseil supérieur a désigné, en mars 2017, un président et, autour de lui, sept vice-présidents, une trésorière, six assesseurs et quatre invités qui, ensemble, forment le bureau.

Le Comex

Composé du président du Conseil supérieur, des vice-présidents, du trésorier et du secrétaire général, le Comex du Conseil supérieur assiste le président dans l'ensemble de ses fonctions, notamment en matière de gestion du personnel et d'investissements excédant 20000 euros.

Président du Conseil supérieur



Charles-René TANDÉ

Vice-présidents



Daniel ALLIMANT en charge du secteur Organisation et Management de l'institution



Patrick BORDAS en charge du secteur Missions



Nicole CALVINHAC en charge du secteur Performance des cabinets



Lucie DESBLANCS en charge du secteur Développement et Croissance économique

Assesseurs



Jean-Marc JAUMOUILLÉ



Dominique JOURDE



Arezki MAHIOUT



Marie-Claude MIGNON



David SAUVAGE



Christian SCHOLER

Rapport moral 2018

Le bureau

Composé du président du Conseil supérieur, des viceprésidents, du trésorier, des assesseurs et d'invités, le bureau du Conseil supérieur est consulté et informé des décisions et mesures prises par le président dans l'accomplissement de ses fonctions.

Les sessions

Les sessions regroupent les 46 membres élus du Conseil supérieur, les 23 présidents des Conseils régionaux de l'ordre des experts-comptables ainsi que le commissaire du Gouvernement. Lors de ces sessions, est adopté l'ensemble des décisions utiles à l'accomplissement des missions de l'institution.

La commission permanente

Cette commission, composée du président du Conseil supérieur, des présidents de commissions et du trésorier, se réunit, après consultation du bureau, sur convocation du président, pour prendre, dans l'intervalle des sessions, des décisions urgentes.



Gilbert LE PIRONNEC en charge du secteur Prospective



Philippe SAUVEPLANE en charge du secteur Communication et Attractivité



Rémy SEGUIN en charge du secteur Fonctions régaliennes de l'Ordre

Trésorière



Florence HAUDUCŒUR

Invités

et Spécialités



Jean-Luc MOHR



Jacques MAUREAU remplacé en 2018 par Mickaël FONTAINE



Mickaël FONTAINE



Alexandre SALAS-GORDO



Evelyne SERIN-CABEAU

Les outils et services de l'Ordre

CF

Le Centre de formation de la profession comptable

Créé par le Conseil supérieur, le CFPC est un centre d'ingénierie et de formation au

service des cabinets et de la profession comptable. Il a pour vocation : la conception et la réalisation de formations et de supports de formation à destination des experts-comptables, de leurs collaborateurs et des experts-comptables stagiaires ; la formation d'animateurs à la pédagogie et à l'animation. Les formations du CFPC sont effectuées sur l'ensemble du territoire national au travers des 25 Instituts Régionaux de Formation (IRF).

Les clubs

Les clubs de l'Ordre sont nés de la volonté de l'institution d'aider les experts-comptables et les acteurs de la profession à développer leurs missions :

- le Club fiscal propose ainsi aux experts-comptables des moyens de créer, développer et perfectionner une véritable activité de conseil fiscal par une série d'actions d'information et de formation de haut niveau;
- le Club social accompagne le cabinet dans ses missions sociales. Les adhérents bénéficient notamment de la gratuité des conférences régionales du club, d'un abonnement à sa newsletter mensuelle, d'une tarification préférentielle à la Journée annuelle et d'outils offerts par le club et ses partenaires;
- le Club secteur public a pour objectif de renforcer la présence des experts-comptables auprès de ce secteur en développant une culture sur ce thème au sein de la profession comptable;
- le Club développement durable propose à ses membres de co-construire les modèles économiques durables d'aujourd'hui et de demain et d'accompagner la performance globale des clients et des cabinets.

Infodoc-experts *

Infodoc-experts est le service de consultation téléphonique du Conseil supérieur qui a pour objectif d'accompagner les experts-comptables dans le cadre de leurs missions, en répondant à leurs questions en matière fiscale, sociale et de droit des sociétés et en mettant à leur disposition de nombreux écrits pratiques.

La Boutique *



Cette boutique commercialise l'ensemble des ouvrages, produits et services de l'Ordre via le site www.boutique-experts-comptables.com.

Des ouvrages techniques, issus des comités et commissions du Conseil supérieur, sur la réglementation ou la pratique professionnelle ou encore sur l'actualité fiscale, sociale et comptable sont proposés par la Boutique. Une sélection d'ouvrages de la Boutique est disponible en librairie pour le grand public. Ils permettent de présenter de manière pédagogique et pratique les éléments clés en matière de gestion. Ils contribuent à une meilleure visibilité de l'ensemble des compétences que l'expert-comptable peut mettre au service de ses clients.

ECMA*

ECMA est chargée de produire et distribuer une sélection d'outils numériques, facilitant l'exercice de la profession, qui n'entrent pas dans le rôle régalien de l'institution.

En 2018, ses principales activités reposent sur le pilotage de la plateforme jedeclare.com, l'offre de signature électronique au travers des solutions jesignexpert.com et Signexpert et le traitement de la base de données Statexpert.

* Ces entités, ainsi que le Congrès, constituent l'Association Experts-Comptables Services (ECS).

376



experts dans toute la France en 2018.





158 013

c'est le nombre de téléchargements de documents en 2018 sur bibliobaseonline, la base de données des publications de l'Ordre.

11 236

c'est le nombre de consultations téléphoniques sur la hotline Infodoc-experts en 2018 (contre 9 643 en 2017).



Les ressources documentaires de l'institution

SIC

Magazine mensuel, SIC est depuis plus de 35 ans le reflet de l'actualité nationale et régionale de la profession comptable. En 2018, sa couverture et sa charte graphique ont été modernisées. Une version numérique du magazine, enrichie de contenus, est disponible sur le site de l'Ordre.

Sicnewsletter

Lettre d'actualité hebdomadaire à destination des experts-comptables et de leurs partenaires, elle rassemble les informations qui intéressent la profession : actualités marquantes, nouveaux services et produits du Conseil supérieur, informations des Clubs et commissions...



Fondé par le Conseil supérieur et la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, Bibliotique est le centre de documentation des experts-comptables et des commissaires aux comptes. Son fonds documentaire porte sur de nombreuses thématiques correspondant aux missions de la profession : comptabilité, audit, pratiques professionnelles, droit social, droit fiscal, économie et finance, gestion et management. Il intègre notamment des mémoires d'expertise comptable.

La Revue Française de Comptabilité

Diffusée à près de 6 000 abonnés, la Revue Française de Comptabilité (RFC) est la revue de référence des professionnels de la comptabilité exerçant à titre libéral et en

entreprise. Au-delà de la comptabilité, la diversité des thématiques traitées (gestion, fiscalité, droit des affaires, droit social...) constitue une aide précieuse pour l'exercice professionnel. Par ailleurs, les dossiers mensuels consacrés à une thématique spécifique permettent d'obtenir une vision globale et transverse d'un sujet.



TRATS ET CONVENTION LA VIE DES AFFAIRES

bibliordre

Bibliordre est la plateforme de téléchargement de l'Ordre des experts-comptables qui permet de retrouver, facilement et en un seul lieu, toutes les publications produites par l'institution.

bibliobaseonline

Bibliobaseonline est le site mettant à la disposition des professionnels la base de données de Bibliotique, leur offrant ainsi la documentation, indispensable pour l'exercice de leur mission, sur la comptabilité, l'audit, les pratiques professionnelles, la fiscalité, le droit social, etc.

Plus de **30 000**



c'est le nombre de SIC adressé chaque mois aux experts-comptables, stagiaires, partenaires et parties prenantes.



VECTORIESTESS OF REPORT SECTIONS

6 000 [*][^]

c'est le nombre d'abonnés à la Revue Française de Comptabilité

45



c'est le nombre de Sicnewsletters envoyées en 2018 pour couvrir l'actualité de l'Ordre et les événements impactant l'exercice professionnel.



lls sont aussi à vos côtés





L'Association des femmes experts-comptables

Créée en 2010 sous l'impulsion des élues de la profession, l'Association a trois enieux maieurs : renforcer l'attractivité du métier d'expert-comptable auprès des femmes, défendre la parité comme un levier de performance et un enjeu de responsabilité sociale au plus haut niveau de la gouvernance, dans les cabinets, dans les instances professionnelles et dans les entreprises, et enfin aider les consœurs dans l'affirmation de leur leadership, leur confiance en elles, le juste équilibre des vies et le management. En 2018, elle compte 1 100 membres. Elle organise des conférences et des formations sur tout le territoire. L'exercice 2018 a été fortement marqué par des animations régionales de l'association et sa présence dans les AG. Un ouvrage sur la parité a également été publié.

www.femmes-experts-comptables.com

L'Académie des sciences et techniques comptables et financières

Premier réseau francophone et francophile de compétences et d'influence au service de l'économie, avec plus de 65 000 adhérents, l'Académie a démontré sa capacité à fédérer une communauté très large de professionnels comptables et financiers et ce, au-delà des cadres professionnels, des métiers et des frontières. Parmi les temps forts de l'année 2018, on retiendra notamment le webinaire sur les systèmes de caisse et le partenariat avec l'ANC sur les 8° états généraux de la recherche comptable.

L'Association Experts-Comptables et Mandats Publics (ECMP)

Cette association regroupe les experts-comptables qui ont une fonction élective ou représentative : députés européens, députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers généraux, maires, présidents et membres de chambres de commerce, de conseils des prud'hommes... Elle a pour objet : l'étude et la connaissance des mandats publics électifs ou représentatifs autorisés aux experts-comptables ; la promotion de la profession dans les mandats publics ; l'information, le perfectionnement des membres et les échanges d'informations entre ceux-ci. Une centaine d'invités était présents lors du déjeuner de la convention annuelle 2018 organisé en marge du Congrès.

La profession œuvre à l'international

L'activité internationale

L'activité internationale du Conseil supérieur s'organise principalement via sa participation aux organisation internationales (voir encadré) et autour de relations bilatérales avec d'autres instituts nationaux. Le Conseil supérieur et la Compagnie nationale des commissaires aux comptes représentent conjointement la profession comptable française.

L'objectif est de chercher le rayonnement mais surtout l'influence de la profession française auprès des institutions publiques à l'échelle internationale, ce qu'il n'est pas possible de faire en qualité d'instance nationale. Cette action est essentielle du fait de la nature européenne et mondiale de la normalisation d'aujourd'hui.

L'action commune de la profession comptable française s'effectue au travers d'un département conjoint : la Délégation internationale pour l'audit et la comptabilité (Dipac) qui a un double rôle de coordination et d'animation à tous les échelons des organisations internationales et européennes.

Les institutions participent très activement à la vie des grandes organisations internationales, en occupant des postes de premier rang et développent leurs relations bilatérales avec les instituts étrangers, dans une perspective d'influence.

L'année 2018 a été marquée par une forte mobilisation pour le Congrès mondial de la comptabilité à Sydney ainsi que par une intensification des relations bilatérales avec des Etats membres sur la question de la facture électronique.

Le développement de la profession comptable dans les pays émergents

Sur le plan international, la profession française coopère avec les régulateurs et instituts professionnels des pays émergents et post-émergents pour leur permettre de relever les défis de la bonne gouvernance financière. Cette coopération s'organise au travers de la Direction du Développement et des Partenariats Internationaux (DDPI), généralement avec le soutien des bailleurs de fonds internationaux.

La DDPI concentre ses actions de coopération et ses partenariats sur le développement des compétences techniques et apporte un appui significatif aux instituts professionnels et aux régulateurs des pays avec lesquels elle a noué des partenariats, notamment par un partage d'expérience et de savoir-faire.



Les organisations internationales

Accountancy Europe:

Fédération des expertscomptables européens

Capa : Confédération des experts-comptables d'Asie et du Pacifique

Cilea : Comité d'intégration latino euro – américain

Etaf : Fédération européenne des conseillers fiscaux

FCM : Fédération des expertscomptables méditerranéens

Fidef: Fédération internationale des expertscomptables et commissaires aux comptes francophones

Ifac : Fédération internationale des experts-comptables

IIRC: International Integrated Reporting Council

Pafa: Fédération panafricaine des experts-comptables

Les viceprésidents font le bilan

- P. 20 Commissions du secteur régalien : pierre angulaire de la profession par Rémy SEGUIN
- P. 28 Optimiser le fonctionnement de l'institution afin d'apporter un maximum de services au meilleur coût par Daniel ALLIMANT
- P. 32 Être au cœur des décisions pour que leur application ait du sens par Patrick BORDAS
- P. 34 Transformer le changement en opportunités par Nicole CALVINHAC
- P. 36 Favoriser la croissance de nos clients et de nos cabinets par Lucie DESBLANCS
- P. 38 Accompagner la profession dans son évolution par Gilbert LE PIRONNEC
- P. 40 Innover dans la continuité par Philippe SAUVEPLANE

Les vice-présidents font le bilan

« L'évolution sociétale est un enjeu prioritaire pour le Conseil supérieur, qui propose de nombreuses actions à destination des cabinets. »

Nicole CALVINHAC, en charge du secteur Performance des cabinets



« Tout expert-comptable doit repenser son avenir en s'appuyant sur le numérique et ainsi répondre aux attentes de plus en plus spécialisées du marché. »

Gilbert LE PIRONNEC, en charge du secteur Prospective et Spécialités



« Faire des expertscomptables les partenaires privilégiés de tous les acteurs de la croissance économique. »

Lucie DESBLANCS, en charge du secteur Développement et Croissance économique



« Améliorer l'efficacité de l'institution afin d'apporter une cohérence globale, offrir aux experts-comptables tous les moyens de développer leur activité et ainsi, à la profession, de rayonner. »

Daniel ALLIMANT, en charge du secteur Organisation et Management de l'institution

Rapport moral 2018



« Un dispositif régalien dédié à la protection des confrères et ayant pour objectif de rendre aux clients un service approprié et valorisable. »

Rémy SEGUIN, en charge du secteur Fonctions régaliennes de l'Ordre





« À chaque public, des actions adaptées pour mieux faire connaître le métier et la richesse de l'offre proposée par l'institution »

Philippe SAUVEPLANE, en charge du secteur Communication et Attractivité



« La profession est sur le terrain pour assurer le "service aprèslois". Le Conseil supérieur s'efforce de jouer auprès des pouvoirs publics un rôle dans le "service avant-lois". »

Patrick BORDAS, en charge du secteur Missions

r

Commissions du secteur régalien : pierre angulaire de la profession





Rémy SEGUIN

VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DU SECTEUR FONCTIONS RÉGALIENNES DE L'ORDRE

Sont rattachées à ce secteur :

- la commission Juridique et Déontologie
- la commission du Tableau
- la commission Exercice illégal
- la commission des Normes professionnelles
- la commission Contrôle de qualité

Réforme territoriale, normes professionnelles, suivi du tableau, déontologie, exercice illégal, lutte anti-blanchiment... Les sujets traités dans les groupes de travail de ce secteur sont multiples, décisifs et complémentaires. Comment travaillez-vous au sein de ces groupes de travail ?

Les Commissions du secteur régalien (Juridique et Déontologie, du Tableau, Exercice illégal, Contrôle de qualité) sont bien sûr composées de connaisseurs des textes encadrant l'exercice de la profession d'expertscomptables, mais avant tout et surtout, de professionnels de l'expertise comptable qui exercent au quotidien dans des cabinets de toute taille.

C'est cette connaissance intime de l'exercice de notre métier et des attentes de la clientèle qui doit pour moi se refléter avant tout dans les échanges et les positions proposées par les commissions régaliennes à la session du Conseil supérieur. Les règles et les normes doivent certes encadrer l'exercice de notre profession réglementée pour sécuriser la clientèle et les tiers destinataires de nos travaux, mais elles ne doivent pas être un carcan trop rigide qui empêche nos cabinets de s'adapter à leur environnement économique en constante évolution. Mon but

est de favoriser le développement de nos cabinets sans subir le poids d'un dispositif trop contraignant et déconnecté de la réalité économique.

L'année 2018 nous a permis d'engager un important chantier de mise à plat des fondamentaux de notre organisation régalienne et de faire évoluer celle-ci dans cet objectif de rendre un service efficace et sécurisé à la clientèle.

Quel est votre conseil qui compte?

Je recommande à tous mes confrères de visiter les pages du nouveau site internet de l'Ordre dédiées au régalien pour ne rien manquer de cette banque de données et d'informations indispensable à la gestion et à la croissance de nos cabinets.

Commissions régaliennes

Commission nationale Qualité

La Commission nationale Qualité se réunit régulièrement afin d'apporter aux présidents qualité régionaux des informations pratiques et de répondre à leurs demandes, sur des cas particuliers ou des problématiques ponctuelles.

Cette année 2018 a été marquée par le développement de formations à destination de différents publics. 64 nouveaux contrôleurs ont été formés, 257 contrôleurs régionaux ont été formés sur les normes et 473 contrôleurs ont bénéficié d'une formation d'actualisation principalement axée sur le nouvel outil et les normes. Une action de formation courte et spécifique sur les normes à destination des experts-comptables a aussi permis de former 544 professionnels.

Plusieurs guides sur le contrôle de qualité ont été revus en 2018 et le site internet a été mis à jour.

Cette année 2018 a été marquée par la création et la mise en fonctionnement d'une plateforme full web de support du contrôle qualité. L'objectif était de mettre en ligne les documents de travail des contrôleurs et de leur permettre, ainsi qu'aux Conseils régionaux de l'Ordre (CRO), de suivre ces contrôles sur un seul espace dédié avec la mise en place de workflows et d'alertes automatiques. Cet outil permettra également aux contrôlés de remplir les questionnaires en ligne. Il simplifie donc la gestion documentaire puisque tout se trouve désormais sur la plateforme. A ainsi été développé, pour les régions, un programme permettant, sur la base d'Istya, de faire automatiquement le programme de contrôle annuel.

Commission des Normes professionnelles

En sus de l'élaboration et de l'adaptation du référentiel normatif, la commission a pour mission d'élaborer la doctrine de l'Ordre découlant de ce référentiel normatif (exemples de lettres de mission, de rapports, ouvrages, dossiers de travail...) et de répondre à toutes les interrogations dans ce domaine.

Cette commission, initialement composée exclusivement de « sachants » hautement spécialisés, s'est enrichie de nouveaux talents. Ils nous ont aidés à reposer lucidement les fondamentaux de notre organisation. Un des sujets de fond est la révision du cadre conceptuel afin que les normes bénéficient à nos confrères dans leur exercice professionnel ainsi que dans les axes de croissance des cabinets. Le but est de favoriser le développement sans subir le poids du dispositif. Les normes applicables en France sont des déclinaisons des normes internationales produites par l'IAASB, émanant de notre appartenance à l'Ifac. La commission participe ainsi aux travaux sur les normes internationales aux côtés de la CNCC. Une bonne perception des normes passe nécessairement par une formation et une information régulière quant aux nouveautés. C'est pourquoi des cycles de formation à la journée, ou plus courts, existent à destination des experts-comptables et de leurs collaborateurs. En complément, la commission valide les dispositifs applicatifs, des ouvrages didactiques, des lettres de missions spécifiques correspondant aux nouveaux marchés et travaille en étroite liaison avec les autres commissions du secteur régalien, dont la commission juridique et déontologie et la commission qualité.

Commissions régaliennes

Commission Juridique et Déontologie

Les travaux réalisés en 2018 ont porté sur la rédaction d'exemples de documents contractuels pour les experts-comptables (exemples de contrats de collaboration libérale, de prestations de services entre experts-comptables, de délégations de pouvoir/signatures...), l'examen de la compatibilité de certaines missions avec le titre d'expert-comptable, l'actualisation des statuts d'exercice des sociétés d'expertise comptable...

La commission est régulièrement interrogée sur les questions posées par les modifications des textes pouvant impacter l'exercice de la profession (loi Pacte, création de spécialisations etc.). Les meilleures normes sont celles qu'on oublie quand on les applique.

Commission du Tableau

Les derniers travaux de la commission portent, au-delà des demandes récurrentes de médailles, sur les conditions de la commission d'inscription des personnes physiques et morales. Il a été décidé par la nouvelle mandature de revoir intégralement le guide du tableau afin d'actualiser les conditions d'inscription des Sociétés Pluriprofessionnelles d'Exercice (SPE), d'adapter les règles à respecter pour les dirigeants de sociétés d'expertise comptable, de traiter les problématiques liées à Istya, etc.

Deux groupes de travail ont été mis en place à cet effet : dématérialisation des questionnaires d'inscription au tableau et gestion des assurances par les Conseils régionaux.

30 médailles attribuées en 2018 : 15 bronze 10 argent 5 vermeil

Commission Exercice illégal

La commission réunissant des présidents et des élus des Conseils régionaux a pour mission d'élaborer la doctrine de l'Ordre en matière d'exercice illégal.

Toutes les demandes de constitution de partie civile provenant des Conseils régionaux sont examinées par la commission.

En 2018, la mise à jour du guide de lutte contre l'Exercice illégal s'est poursuivie, ainsi que la création d'une plateforme collaborative avec les Conseils régionaux de l'Ordre (CRO) pour la gestion de leurs dossiers exercice illégal (EI), et d'un formulaire de signalement d'El sur le site de l'Ordre, renvoyant directement les signalements vers les CRO concernés.

À noter que les modalités de remboursement par le Conseil supérieur des frais des procédures civiles engagés par les Conseils régionaux ont été modifiées au 1^{er} janvier 2018 pour une prise en charge totale de ces frais, à l'instar de ce qui est prévu pour les frais de procédure pénale.





Un dispositif
régalien dédié à la
protection des confrères
et ayant pour objectif
de rendre aux clients
un service approprié et
valorisable.

Rémy SEGUIN

Commissions régaliennes

Comité de lutte anti-blanchiment

Ce comité, qui est depuis 2015 reconnu par les textes et a donc un statut particulier, est chargé de la mise en place et du suivi des obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme.

L'année 2018 a encore une fois été riche en travaux dans ce domaine, puisque le plan d'action de lutte contre le blanchiment lancé en 2015 à la demande du président du COLB (Conseil d'orientation de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme), du commissaire du Gouvernement et de la tutelle, a été poursuivi. La campagne de formation gratuite pour les experts-comptables et leurs collaborateurs s'est poursuivie sur l'année 2018. Le Comité de lutte anti-blanchiment (LAB) a également travaillé sur la refonte de la norme LAB, et a répondu à de nombreuses demandes de consultations et d'informations d'autorités françaises ou internationales.

Le Comité LAB a publié 6 articles dans le SIC en 2018.

EN 2018

16 206

experts-comptables
ont attesté avoir suivi
la formation obligatoire.

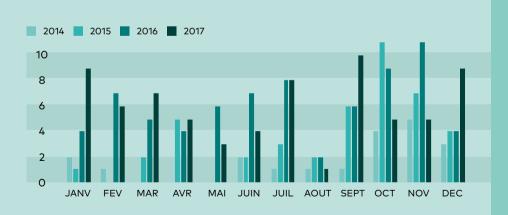
1165 se sont engagés
à la suivre.



appels au numéro vert LAB ont été traités en 2018

08 00 00 86 16

(numéro ouvert aux experts-comptables, géré par le service juridique et un membre du Comité de lutte anti-blanchiment)



Comité réforme territoriale

Un comité réforme territoriale a été créé en 2017 pour accompagner la réflexion du Conseil supérieur sur la réforme de l'organisation de ses conseils régionaux imposée par la volonté des pouvoirs publics d'aligner la carte ordinale sur la carte des régions administratives. Il a poursuivi ses travaux en 2018 avec la DGFiP sur la rédaction des textes relatifs à l'organisation des Conseils (nombre d'élus) et les nouvelles modalités des élections (suffrage universel direct pour le Conseil supérieur). L'objectif était d'aboutir à une nouvelle rédaction des articles du décret du 30 mars 2012 et du Rèalement intérieur pour la publication de la loi Pacte. Des réunions se sont tenues tous les mois pour échanger sur cette nouvelle écriture des articles. La Loi Pacte du 22 mai 2019 a été publiée au journal officiel le 23 mai. Il faut désormais attendre la publication des modifications du décret et du règlement intérieur par arrêté pour que le nouveau dispositif puisse entrer en viqueur.

Nous avons travaillé à la modernisation et à la dynamisation de nos commissions et comités. Simplifier et dématérialiser les processus pour faciliter les flux d'informations sont les axes de travail demandés aux présidents de commissions. Il s'agit, par la dématérialisation, d'améliorer l'efficacité et la performance de notre service au Conseil supérieur et aux Conseils régionaux et d'apporter un confort à nos confrères et partenaires. »

Rémy SEGUIN

Instances régaliennes

Le Conseil supérieur abrite des instances spécifiques ou d'appel liées à l'inscription au tableau et à la discipline. Il s'agit ainsi :

- pour les questions en lien avec le tableau, du Comité national du tableau (en 2018, 27 recours enregistrés), de la Commission 42 bis en charge des AGC (211 AGC inscrites en juillet 2018) et des salariés autorisés 83 ter et quater (405 personnes) et de la commission 7 bis (1 séance en 2018);
- pour les questions disciplinaires, de la Commission 49 bis (discipline des AGC en première instance, deux dossiers en cours) et de la Chambre nationale de discipline (14 appels enregistrés en 2018), compétente pour juger des experts-comptables et des salariés autorisés des articles 83 ter et quater. La Chambre nationale de discipline est également l'instance d'appel des décisions rendues par la Commission 49 bis.

Les permanents en charge de ces instances assurent, avec l'assistante juridique, un rôle de « greffier » des « tribunaux » technique et procédural (enregistrement des recours, fixation et élaboration de l'ordre du jour des audiences, envoi de courriers, relations avec les parties et les avocats, convocations, saisine des rapporteurs, gestion des auditions, tenue des audiences, rédaction des décisions avec les magistrats présidents des instances, notification des décisions, etc.) tout en veillant au respect des délais et des procédures particulièrement strictes.

Le Conseil supérieur gère également les recours postérieurs aux décisions rendues par ces différentes instances devant les tribunaux administratifs et devant le Conseil d'État

Commission 42 bis

La commission nationale d'inscription des associations de gestion et de comptabilité dite commission 42 bis est chargée de :

- statuer sur l'inscription des associations de gestion et de comptabilité au tableau et de tenir la liste de ces associations;
- surveiller l'exercice de l'activité d'expertise comptable sous forme associative en participant notamment à la mise en œuvre des contrôles de qualité des associations de gestion et de comptabilité.

La commission peut être consultée pour avis par le ministre chargé de l'économie sur les projets de textes relatifs à l'exercice associatif de la profession.

Commission 7 bis

La commission nationale 7 bis examine les recours formés par les non-titulaires du diplôme d'expertise comptable s'étant vu refuser leur inscription au tableau.

En 2018, la commission a traité 4 recours contre des refus d'inscription des commissions régionales.

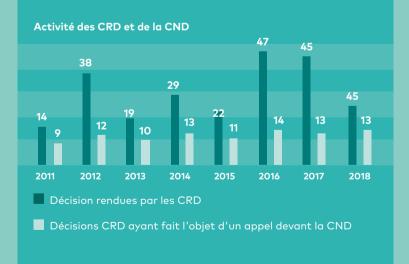
Focus 2018

L'activité de la Chambre nationale de discipline

Sur les 25 décisions rendues en 2018 par les Chambres régionales de discipline instituées auprès des Conseils régionaux de l'Ordre, 14 ont fait l'objet d'un appel devant la Chambre nationale de discipline (CND). Au cours des six audiences de la CND organisées en 2018, 20 affaires ont été examinées, soit 6 de plus qu'en 2017.

La CND a confirmé 14 décisions de première instance, 7 totalement et 7 partiellement (révision du quantum de la sanction). 5 décisions de premières instances ont été infirmées

Les affaires examinées portaient notamment sur des détournements de clientèles, des manquements fiscaux, des défauts de supervision, le non-respect des normes, un défaut d'indépendance, une rétention de documents.



Focus 2018 l'activité du Comité national du tableau Sur 27 dossiers examinés, 7 un refus d'inscription ou de réinscription, 6 une radiation. 27 total des dossiers examinés 14 dossiers concernant le stage d'inscription d'inscription

Optimiser le fonctionnement de l'institution afin d'apporter un maximum de services au meilleur coût



Daniel ALLIMANT

VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DU SECTEUR ORGANISATION ET MANAGEMENT DE L'INSTITUTION

Est rattachée à ce secteur :

- La commission Management de l'institution

En quoi consiste votre secteur?

En charge de l'organisation et du management du Conseil supérieur. en liaison avec la trésorière et le secrétariat général, notre champ d'action couvre trois fonctions : l'administratif et les finances, les ressources humaines et l'informatique. Le Conseil supérieur doit pouvoir mener à bien ses projets, tout en améliorant l'efficacité de ses services. et en étant soucieux de la bonne gestion de ses budgets. Simplification des structures, informatisation et numérisation des tâches, gestion irréprochable des budgets, suivi des ressources humaines résument la feuille de route de ce secteur axé sur le fonctionnement du Conseil supérieur. Et nous vérifions que les procédures de contrôle interne permettent d'anticiper et de maîtriser les risques.

Cette mission s'exerce dans un environnement particulier : notre autorité de tutelle doit valider notre organisation et nos activités et la continuité doit être assurée alors que les équipes sont élues tous les quatre ans.

Quels sont les enjeux et les objectifs de votre mission?

En collaboration avec de multiples intervenants, le Conseil supérieur doit assurer de nombreuses missions, de natures diverses et avec des enveloppes budgétaires très différentes.

Puisque « régalienne », l'institution doit mobiliser des ressources humaines et informatiques liées à des contraintes légales : remettre un diplôme, inscrire, gérer le tableau, les litiges...

L'organisation est complexe car l'Ordre est constitué d'un écosystème riche de nombreuses associations.

Certaines ont une activité commerciale à budget conséquent, à l'image d'ECS, qui organise le Congrès annuel de l'Ordre et gère les publications ou d'ECMA en charge du portail déclaratif jedeclare.com et de la récupération des extraits bancaires. D'autres animent des clubs (fiscal, social, RSE, etc.), assurent la formation (CFPC), font de la prospective des métiers (l'Académie...), sont axées sur l'international, etc.

Parmi elles, des associations impliquent des problématiques juridiques spécifiques. Toutes

Rapport moral 2018

témoignent de l'expertise, du dynamisme et de l'esprit d'innovation de notre profession. Notre principal enjeu est d'améliorer le fonctionnement de l'organisation et d'y apporter une cohérence globale, tout en préservant l'autonomie de ses décideurs, élus et permanents très impliqués. Notre programme de travail vise à simplifier l'organigramme, à harmoniser les statuts des satellites et leur mode de gouvernance, à uniformiser les procédures et à améliorer le contrôle.

Quels sont les points clés en ce qui concerne le management des équipes ?

Le Conseil supérieur et ses associations emploient environ 145 personnes, qui œuvrent dans les services : études, administratif et financier, juridique, informatique, services généraux, communication... Mon rôle n'est pas de les manager mais de veiller à ce que les procédures internes soient équitablement appliquées et que le service le plus efficace et le moins onéreux soit apporté à la profession. Parallèlement, il est nécessaire de diversifier les profils et, en 2018, de renforcer les équipes du pôle numérique de veille et d'assistance aux experts-comptables.

Améliorer l'efficacité de l'institution afin d'apporter une cohérence globale, offrir aux expertscomptables tous les moyens de développer leur activité et ainsi, à la profession, de rayonner.

Daniel ALLIMANT

Et l'informatique?

Compte tenu du nombre et de la complexité croissante des projets, il s'agit d'organiser le service informatique afin qu'il puisse, outre les travaux de maintenance habituels, mettre en œuvre rapidement les projets, l'informatisation du contrôle qualité, la refonte du site de paiement de la boutique et des clubs avec une généralisation du paiement en ligne... Ce qui passe par une simplification progressive de l'architecture technique informatique.

L'avancement de ces différents chantiers est piloté par des comités projets.

Le lancement du site internet public en juin et celui du site privé fin 2018 sont autant de vitrines et de concrétisations de cette démarche globale d'amélioration de l'efficacité et des performances du Conseil supérieur au bénéfice de la profession.

Sur les aspects financiers, quelles ont été vos priorités en 2018 ?

La commission Budget et Finances a mis l'accent avant tout sur l'efficacité et préconisé l'informatisation de procédures encore manuelles, un suivi budgétaire périodique et la mise en concurrence généralisée des fournisseurs. Il était primordial de renforcer la fiabilité de notre système d'information et de concentrer l'activité des services financiers et comptables sur une information financière à valeur ajoutée et sur des développements qui aident les confrères (contrôle qualité ou diagnostics clients, par exemple).

Concrètement, grâce à un outil de reporting interfacé sur notre logiciel comptable, les élus et les permanents disposent désormais d'un suivi budgétaire trimestriel efficace de leur budget. Nous avons également lancé le projet de « workflow » de la procédure d'achats.





Direction financière

Le service Administration et Finances du Conseil supérieur met en place des procédures et outils qui lui permettent de contrôler le respect des budgets de chaque commission, comité, satellite ou club et la conformité de l'utilisation de ces derniers conformément aux actions validées par les élus.

Le service Administration et Finances est soumis à un strict respect des échéances ponctuées par les différentes étapes de validation des budgets et des états financiers de l'institution. Ainsi, après validation des censeurs, du Comité exécutif, du Bureau et du Comité budget et finances, les élus se voient présenter en session les comptes du Conseil supérieur, les comptes agrégés du Conseil supérieur et les comptes agrégés de l'Ordre comprenant les comptes agrégés des Conseil supérieur et les comptes agrégés des Conseils régionaux ainsi que les budgets de l'institution.

Afin de respecter le calendrier, les comptes agrégés du Conseil supérieur ont été achevés le 12 février 2019. Ils ont été soumis pour l'année 2018 au Comité budget et finances du 18 mars 2019, arrêtés en session le 22 mai 2019 et présentés au Congrès.

Les comptes agrégés de l'Ordre des expertscomptables, présentés lors du Comité budget et finances du 20 juin 2019, ont été arrêtés en session au Conseil supérieur le 10 juillet 2019 et soumis à l'approbation des élus au Congrès.

Le budget agrégé 2019 intégrant l'ensemble des prévisions des entités a été validé en session au Conseil supérieur le 5 décembre 2018. Un révisé budgétaire pour 2019 a été présenté et soumis aux élus lors de la session du 11 septembre 2019.

Direction des services généraux

L'équipe des services généraux a en charge la sécurité de l'immeuble du 19 rue Cognacq-Jay (75007), l'agencement et la maintenance de celui-ci ainsi que des équipements.

La gestion des déplacements (billets, réservations hôtel...), des réceptions (restaurants, déjeuners, cocktails...) est réalisée par l'équipe des services généraux. Ces derniers ont la responsabilité d'accueillir les expertscomptables de manière conviviale dans les locaux du Conseil supérieur.

En 2018, une centaine de cocktails et repas ont été organisés rue Cognacq-Jay pour 4 015 personnes.

Le Conseil supérieur est doté d'un service de reprographie qui permet la réalisation en interne d'ouvrages et de fascicules destinés à la profession.



Q

Direction des ressources humaines

Le service des ressources humaines gère les 145 salariés de l'Unité Économique et Sociale (UES) que forment le Conseil supérieur, l'Association Experts-Comptables Services (ECS), ECM Association (ECMA), le Centre de documentation des experts-comptables et des commissaires aux comptes, Bibliotique, Edificas et le CFPC.

L'ensemble des salariés travaille au service des confrères experts-comptables afin de répondre au mieux à leurs besoins. Comme dans beaucoup d'entreprises, cette recherche d'adéquation entre les besoins et les ressources nécessite une gestion des ressources humaines dynamique. Chargée de la mise en œuvre de la politique RH décidée par le président et les élus, la direction des ressources humaines articule ses actions autour de cinq axes principaux :

- la gestion administrative du personnel (contrats de travail, gestion de la paie, droit social...);
- la gestion et le développement des ressources humaines (recrutement, gestion des carrières, entretiens annuels, formation, gestion prévisionnelle des emplois);
- le pilotage et la maîtrise des emplois et de la masse salariale ;
- le dialogue social (comité social et économique, délégués syndicaux) ;
- l'amélioration des conditions de travail des salariés.

La gestion du personnel au sein de l'UES est donc celle d'une entreprise classique, avec les mêmes enjeux et le même cadre réglementaire (gestion des compétences, motivation, bienêtre au travail, respect budgétaire...).

Direction des systèmes d'information

La DSI définit et met en œuvre les systèmes d'information destinés au pilotage et à la gestion des différentes activités du Conseil supérieur.

Elle met à disposition du personnel du Conseil supérieur et de ses satellites, les matériels, logiciels et réseaux nécessaires à leur activité et en assure la maintenance.

La DSI est en charge du développement informatique des applications nécessaires au fonctionnement de l'institution et de ses satellites. Il lui appartient de réaliser les choix en termes de progiciels, de concevoir ou piloter la réalisation de logiciels spécifiques et d'en assurer le déploiement.

Parallèlement, la DSI prend en charge des projets pour le compte des Conseils régionaux de l'Ordre, tels que la gestion du tableau par exemple, ou pour le compte du Conseil supérieur, tels que la carte d'identité numérique Expertpass.

La DSI définit et contrôle l'application de la politique informatique du Conseil supérieur. Elle assure la sécurité des systèmes et réseaux selon la stratégie définie en consultation avec les élus en charge du management de l'institution.

Enfin, la DSI assure une veille technologique permanente en lien avec ses activités.

Être au cœur des décisions pour que leur application ait du sens



Patrick BORDAS

VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DU SECTEUR MISSIONS

Sont rattachées à ce secteur :

- La commission Missions comptables
- La commission Missions fiscales
- La commission Missions sociales

Les missions sont le cœur de métier de la profession. Quels sont vos axes prioritaires ?

En premier lieu, être consultés par les pouvoirs publics, en amont, sur les projets de textes, afin de faire valoir les remarques et arguments des experts-comptables qui seront en charge de leur mise en œuvre dans les entreprises. En outre, l'Ordre se doit aussi de continuer à proposer des outils pratiques aux experts-comptables.

Trois commissions dépendent de votre secteur. Quels sont, d'après vous, les faits marquants de cette année 2018 ?

Commission Missions fiscales

En 2018, la commission fiscale a principalement travaillé sur la mise en œuvre du prélèvement à la source. De nombreux échanges ont été menés avec la DGFiP au sujet des commentaires administratifs parus au BOFiP.

Les échanges avec la DGFiP ont aussi permis d'obtenir une tolérance relative au Fichier des écritures comptables (FEC) pour les écritures comptables passées après le dépôt des déclarations de TVA.

Ces discussions ont également porté sur les commentaires administratifs relatifs aux logiciels de caisse.

Commission Missions sociales

Le Conseil supérieur a notamment été consulté par les pouvoirs publics sur les suiets suivants :

- · le prélèvement à la source ;
- l'évaluation des ordonnances Macron ;
- les allégements de cotisations ;
- · la lutte contre la fraude sociale :
- · le mandat de tiers déclarant social.

La Commission sociale a accompagné les experts-comptables dans la mise en œuvre de la nouvelle déclaration sociale des Praticiens et Auxiliaires Médicaux Conventionnés (PAMC) qui a posé un certain nombre de difficultés en 2018. Elle a aussi informé la profession sur les grands chantiers d'actualité, tels que la fusion Agirc Arrco, la mise en œuvre des ordonnances Macron...

Muriel Pénicaud, ministre du Travail, a participé à la journée annuelle du Club Social le 13 décembre dernier.

Commission Missions comptables

Le début d'année 2018 a été l'occasion de présenter l'actualité comptable en régions auprès des Conseils régionaux et des Compagnies régionales. La lettre trimestrielle d'actualité consacrée à la réglementation et la doctrine comptables, lancée en juillet 2018, permet de suivre les nouveautés en La profession est sur le terrain pour assurer le "service après-lois". Le Conseil supérieur s'efforce de jouer auprès des pouvoirs publics un rôle dans le "service avant-lois".

Patrick BORDAS

la matière. Enfin, la participation aux différents groupes de travail de l'ANC, en lien avec l'évolution de la réglementation comptable, a permis au Conseil supérieur de porter ses positions dans l'intérêt de la profession et des autres parties prenantes.

Que pourriez-vous nous dire sur les travaux réalisés?

Commission Missions fiscales

La commission Missions fiscales a participé à la réalisation du « Kit Prélèvement à la source » mis à disposition de l'ensemble de la profession.

Par ailleurs, en partenariat avec les Clubs fiscal et social et la DGFiP, des conférences ont été organisées en région et lors du Congrès de l'ordre.

Commission Missions sociales

• Deux nouvelles lettres de mission sur l'assistance en matière sociale et sur la négociation dans les TPE.

- Une première promotion du diplôme d'Université en droit social pour les experts-comptables, en 2018.
- Et la préparation, pour 2019, de deux autres promotions: une pour les experts-comptables et une pour les collaborateurs.

Commission Missions comptables

La commission relaye régulièrement les nouveautés en matière de réglementation, au travers d'articles et d'ouvrages pédagogiques. Signalons que les travaux sur la réforme comptable des associations donneront lieu à un guide spécifique, sous forme de fiches thématiques, expliquant les éléments de cette réforme.



Transformer le changement en opportunités



Nicole CALVINHAC

VICE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DU SECTEUR PERFORMANCE DES CABINETS

Sont rattachées à ce secteur :

- La commission Numérique
- La commission Formation
- La commission Management des cabinets
- La commission Marketing des cabinets

Vaste sujet que la performance. Pour être efficace, comment avez-vous procédé?

Pour accompagner tous les cabinets sur le chemin de la performance, nous avons réuni dans un seul secteur, les commissions Numérique, Management, Marketing et Formation.

Sur cette année 2018, quels ont été vos principaux projets ?

L'évolution sociétale est un enjeu prioritaire pour le Conseil supérieur qui propose de nombreuses actions à destination des cabinets.

Commission Management

Nous avons rédigé deux analyses sur les pratiques managériales des cabinets à partir d'enquêtes quantitatives menées auprès des experts-comptables et expertscomptables stagiaires. Nous les avons complétées d'entretiens qualitatifs pour aboutir à la rédaction du « Guide des bonnes pratiques managériales », présenté lors du Congrès. Nous avons également publié les éditions 2018 de l'étude « Gestion des cabinets » et du « Guide des réseaux, associations techniques et groupements ». Nous avons lancé un travail d'analyse pour identifier les forces et faiblesses du site de recrutement de l'Ordre « hubemploi ».

Commission Marketing

Nous avons tourné un nouvel épisode des « Rendez-vous du marketing », via l'émission « À vous Cognacq-Jay ». Le sujet traite de la vente des missions de conseil et aide le cabinet à préciser son projet d'entreprise et sa stratégie de développement. La vidéo est disponible sur le site de l'Ordre.

Nous avons également enrichi et remodelé les fiches marketing: trois nouvelles fiches ont ainsi été créées. Les fiches marketing client sont des outils de communication et d'aide à la vente prêts à l'emploi, elles sont très téléchargées sur Bibliordre.

Enfin pour la première fois en 2018, l'Ordre était partenaire officiel des Trophées MARCOM. Dans ce contexte la commission a identifié un jury d'experts-comptables dans l'objectif d'élire un dossier dans la catégorie « Marketing RH attractivité ». Pendant la cérémonie, qui a eu lieu en décembre, un prix de l'Ordre a ainsi été remis au lauréat.

Commission Numérique

Le Conseil supérieur a poursuivi son plan d'action pour formaliser sa vision stratégique sur le digital autour de 4 piliers stratégiques reposant sur des fonctions solides : guider, former, équiper et anticiper. En complément, nous avons enrichi les contenus du site privé avec : une série d'infographies permettant de mieux appréhender les technologies (facture électronique, archivage électronique, coffre-fort numérique, FEC, bulletin de paie numérique, cloud, logiciel de caisse etc.), une collection de 10 commandements en matière de cybersécurité et de transition numérique, des fiches pédagogiques pour adopter une

stratégie de marketing digitale sur les réseaux sociaux. Deux nouveaux guides pratiques ont également été créés sur la cybersécurité et le bon usage du cloud par les cabinets. Enfin, pour mieux accompagner les clients, des auto-diagnostics numériques sont proposés afin d'identifier des besoins et proposer de nouvelles missions en matière de transition numérique.

Commission Formation

Ses missions sont panoramiques. Elle est en charge de la formation initiale, du stage professionnel et de la formation continue, par le biais d'actions récurrentes : organisation des stages en appui des régions, formation des contrôleurs, remises des diplômes et des prix aux meilleurs mémoires, participation au Common Content Project et à la commission consultative au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, présence au Salon de l'Étudiant et campagne de promotion de la filière sur les sites étudiants... Elle travaille également sur de grands chantiers plus ponctuels : c'est ainsi qu'en 2018, la commission a notamment entamé une large réflexion sur la filière et les diplômes qui va se poursuivre et s'achever en 2019, avec toutes les parties prenantes (professionnels, diplômés en entreprise, stagiaires, enseignants de la filière), dans l'objectif de proposer, au nom de la profession, une feuille de route au ministère de l'Enseignement supérieur pour une grande filière du chiffre.

L'évolution sociétale est un enjeu prioritaire pour le Conseil supérieur, qui propose de nombreuses actions à destination des cabinets.

Nicole CALVINHAC

Et depuis ? Où en est-on fin 2018 ?

Commission Management

Des actions de promotion des pratiques managériales sont menées en région. Le site hubemploi sera refondu afin d'améliorer l'expérience utilisateur, les fonctionnalités, le flux d'offres et de demandes d'emploi pour en faire le site référence de recrutement sur nos métiers.

Commission Marketing

Les RDV du marketing vont continuer, nous souhaitons tourner un épisode accompagnant les experts-comptables sur la mise en place d'un plan de communication. De plus nous travaillons sur une enquête dédiée à la profession dont le sujet serait : « Le marketing au sein des cabinets ». L'objectif de ce projet est de déceler des tendances fortes et d'engager un maximum d'experts-comptables dans la mise en place d'une démarche marketing.

Commission Numérique

Des webinaires sur des sujets d'actualité se poursuivent, complétés par des formations, notamment sur la cybersécurité. Des fiches pratiques pour guider les experts-comptables sur les enjeux de la blockchain, l'IA et la Data, viendront enrichir la collection des fiches existantes pour mettre en évidence leurs enjeux et opportunités pour la profession. Nous développons en outre des kits mission sur la transformation numérique, la dématérialisation, le management et le marketing permettant d'aider le cabinet à repenser son offre.

Commission Formation

L'obtention du DEC par la validation des acquis de l'expérience est actée puisque l'arrêté du 13 février 2019, paru le 27 juin, entre en vigueur en janvier 2020. La rénovation des programmes du DCG et du DSCG a été validée par l'arrêté du 13 février 2019. Sur le stage, la restructuration du programme obligatoire du stage, étalée sur 2 ans, s'achève en 2018-2019.



Favoriser la croissance de nos clients et de nos cabinets



Lucie DESBLANCS

VICE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DU SECTEUR DÉVELOPPEMENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Sont rattachées à ce secteur :

- La commission Agricole
- La commission Secteur public et non-marchand
- La commission Entreprises

La croissance est une valeur forte portée par Charles-René Tandé. Quels ont été vos axes de développement?

Tout d'abord, il nous est apparu nécessaire d'inciter les expertscomptables à suivre des formations complémentaires et à agir pour obtenir la reconnaissance de spécialisations.

Identifier et (re)positionner la profession sur des nouveaux marchés était également primordial. Enfin, encourager le développement des missions de conseil permet, par un effet boule de neige, de favoriser la croissance des clients et celle des cabinets.

Pourriez-vous nous rappeler les actions menées en 2018 ?

Nous avons d'abord poursuivi des actions précédemment engagées par l'Ordre (Forum national des associations et fondations et coordination des manifestations régionales à destination du secteur associatif, petits-déjeuners du Club Secteur Public, le Visa Secteur Public, conférence au Congrès des maires, master II agricole avec le Conseil supérieur du notariat, l'université de Rennes 1 et le CFPC, business story, etc.).

Les outils préexistants ont été mis à jour et ils sont nombreux : guide des missions de l'expert-comptable dans le secteur public, analyses sectorielles, guide des professions libérales, simulateurs de calcul de charges sociales et fiscales, outil d'aide au choix de la forme juridique, Kit mission, Conseil Sup' Services, ouvrages, etc.

Les travaux législatifs et réglementaires ont été suivis avec grande attention et plusieurs propositions ont été élaborées sur de nombreux sujets tels que la réforme du droit du travail et ses impacts sur les missions auprès des CE, le projet de loi Pacte, le projet de loi pour un État au service d'une société de confiance, la réforme du règlement comptable relatif aux associations...

Nous avons aussi développé des actions institutionnelles et interprofessionnelles relatives à l'entrepreneuriat, au secteur agricole, aux PME de croissance et aux ETI, au mécénat.

Plusieurs partenariats ont vu le jour pour favoriser l'entrepreneuriat et le rôle d'accompagnement de la profession.

Enfin, nous avons initié des travaux préparatoires à de nouveaux projets structurants pour la profession.

Quelle a été la production de ce secteur ?

Nous avons rédigé de nombreux articles et dossiers pour les revues de l'Ordre et le site internet sur les différentes thématiques afin de donner l'information nécessaire en temps voulu.

De nouvelles actions ont vu le jour en 2018 :

- la création d'une mission sur les frais de mandat des élus ;
- « Les chemins du mécénat » avec un appui pour leur déclinaison en région ;
- la galaxie d'autodiagnostics ;
- le tour des régions du Secteur Public :
- l'enregistrement d'une émission d'« À Vous Cognacq-Jay » sur le thème : « Secteur public : décryptage, enjeux et atouts des expertscomptables », qui reste disponible en replay sur le site internet, dans la partie privé.

Les outils existants s'enrichissent pour répondre aux attentes des cabinets : nouvelles fonctionnalités des simulateurs de charges relatifs à la TVA, nouveaux outils dans le guide des professions libérales, nouveaux ouvrages...

Les travaux législatifs et réglementaires ont été suivis avec une grande attention et plusieurs propositions ont été élaborées sur des sujets clés comme la réforme du droit du travail et ses impacts.

Lucie DESBLANCS



Accompagner la profession dans son évolution



Gilbert LE PIRONNEC

VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DU SECTEUR PROSPECTIVE ET SPÉCIALITÉS

Est rattachée à ce secteur : - La commission Prospective et spécialisation

Quelle est l'approche que vous avez eue pour construire l'avenir de la profession ?

Pour construire l'avenir de la profession et l'accompagner dans son évolution, il nous semblait nécessaire de mener une étude prospective, qualitative et quantitative, pour recenser les besoins et les attentes des marchés de la profession afin d'aider et faciliter la tâche et la prise de décision des dirigeants dans un environnement complexe. Celle-ci est venue alimenter la réflexion menée sur la spécialisation de la profession. Nous avons ensuite imaginé un mode opératoire pour la reconnaissance des compétences spécialisées de l'expert-comptable. De plus, nous avons mis à disposition de la profession des outils techniques pour développer de nouvelles missions de conseil dans les domaines de compétences spécialisées.

Où en est-on, fin 2018, sur ces trois chantiers importants?

L'étude réalisée avec l'institut CSA sur les marchés et le positionnement de l'expert-comptable aujourd'hui et demain a permis d'apporter un éclairage lors du Congrès « Stratégies et compétences pour la croissance ». Un mode opératoire pour la reconnaissance des compétences spécialisées, techniques et sectorielles, a été établi. La nécessaire modification des textes régissant la profession afin que cette dernière puisse faire état de ses compétences spécialisées a été préparée avec la Tutelle. Conscient des enjeux que représente la prospective, chacun des comités rattachés au secteur s'est impliqué pour l'intérêt général des confrères.

Comité financement des entreprises

Conseil Sup'Network, la plateforme des solutions connectées, fluidifie la relation des entreprises avec les banques par l'intervention de l'expert-comptable avec le dispositif « crédit 50 K€ » réunissant neuf réseaux bancaires. Un autodiagnostic financement pour détecter les besoins des clients et initier des missions a été développé.

Comité transmission d'entreprise

Un autodiagnostic cessiontransmission a également été conçu. Une lettre trimestrielle Actu Experts Transmission-Reprise tournée vers la profession a vu le jour et vient compléter le kit mission transmission.

Comité Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

Organisation des 18° Trophées RSE de la profession comptable et diffusion du Webinaire Business RSE. Une première session de formation Bilan Carbone ® a été dispensée. Lancement de l'application Conseil Sup'Network pour le contrôle des procédures relatives à la déclaration annuelle auprès de CITEO filière papier.

Comité prévention des difficultés des entreprises

Le guide 2018 de l'accompagnement des entreprises en difficulté et l'autodiagnostic prévention ont été promus lors de la Journée de la Prévention organisée avec la CNCC.

Comité conseil patrimonial

Préparation de la publication périodique d'une lettre Actu Experts conseil patrimonial.

Comité évaluation d'entreprise

Le guide pratique sur l'évaluation des préjudices est sur le point d'être publié. Tout expert-comptable doit repenser son avenir en s'appuyant sur le numérique et ainsi répondre aux attentes de plus en plus spécialisées du marché.

Gilbert LE PIRONNEC

Comité missions internationales

Un autodiagnostic pour détecter les besoins des entreprises vient compléter le diagnostic et le site dédié (www.expert-comptable-international. info/fr) pour les accompagner dans leur développement à l'export. Première participation au salon du Moci.



Innover dans la continuité





Philippe SAUVEPLANE

VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DU SECTEUR COMMUNICATION ET ATTRACTIVITÉ

Est rattachée à ce secteur :

- La commission Communication et Attractivité

Quelles ont été vos priorités pour animer la communication sur et pour la profession ?

En 2018, nous avons poursuivi la stratégie de communication que nous nous étions fixés en nous attachant à répondre à deux enjeux majeurs :

- la reconnaissance de la profession auprès de nos publics externes et l'attractivité de la marque expertcomptable ;
- le service apporté aux membres grâce à une information régulière, qualitative, structurée et multicanal.

Pour entendre davantage parler de la profession, nous avons poursuivi le travail sur l'image et les codes de la marque, participé à des salons (Salon des entrepreneurs, Vivatech PME by CPME, Salon des maires...), mené des opérations de presse et de relations public.

Une plaquette « Au service de l'économie et de ceux qui la font » a été imaginée pour sensibiliser nos parties prenantes aux enjeux de la profession et au rôle clé qu'elle joue dans l'accompagnement des grands changements impactant les acteurs de l'économie.

Nous avons lancé en partenariat avec BFM Business une émission mensuelle de 26 minutes « Follow l'expert » avec la participation active du Moovjee. Animée par un journaliste, elle met en scène de jeunes entrepreneurs faisant face à une problématique (création, évaluation, levée de fonds, croissance...) et un expert-comptable qui leur apporte réponses, pistes de réflexion et de progression. Elle reste accessible en replay sur le site.

Nous avons aussi imaginé la première édition de l'opération « The Way : trouve ta voie ! ». Prenant le relais de la dernière édition du concours initiative BDE, et déclinée dans les régions, elle vise les lycéens et étudiants, toutes filières confondues, et entend susciter l'intérêt pour la filière et les métiers exercés en cabinet.

Enfin nous avons installé auprès du grand public la signature « l'expert-comptable : un conseil qui compte » avec un plan pluriannuel ambitieux et une première campagne de publicité, en novembre, dédiée au prélèvement à la source (PAS).

Autant d'actions qui nous ont permis, dans une logique de preuves, de témoigner des compétences techniques et sectorielles de l'expertcomptable.

Et en termes de communication à destination des membres, quels ont été les chantiers prioritaires ?

Pour accompagner les membres dans leur mission de conseil et pour faciliter l'exercice de la profession, nous nous sommes attachés à rendre toujours plus lisible l'offre de produits et services du Conseil supérieur.

Le site internet a fait l'objet d'une refonte complète menée avec la DSI. Ce qui nous a animés ? Faire en sorte qu'il soit ergonomique, réponde aux besoins des utilisateurs, propose des contenus hiérarchisés et soit doté d'un moteur de recherche puissant.

Nous avons lancé une émission, « À vous Cognacq-Jay » permettant d'aborder, à l'aide de témoignages, des sujets liés à l'actualité ou à l'exercice de la profession (RGPD, PAS, cybercriminalité, pratiques marketing...). Elle reste accessible en replay sur le site internet, dans la partie privée.

Enfin, décliné en version print et digitale (flashcode intégré), un recueil de fiches a été réalisé, « Les Incontournables » afin de recenser et décrire l'offre du Conseil supérieur en matière d'outils et de services. À chaque public, des actions adaptées pour mieux faire connaître le métier et la richesse de l'offre proposée par l'institution.

Philippe SAUVEPLANE.

Comment avez-vous travaillé avec les Conseils régionaux ?

Tout au long de l'année, nous avons eu à cœur d'être pragmatiques et de répondre aux attentes de nos membres, dans une logique collaborative avec les Conseils régionaux. Nous avons élaboré des kits de communication pour faciliter le travail de relais d'information, mutualisation d'actions (allô impôt, mise à disposition de vidéos pédagogiques comme pour l'opération The Way...). Le stand du Conseil supérieur pour les AG des Conseils régionaux a aussi été entièrement repensé pour lui donner un aspect convivial et faciliter ainsi l'accès à l'information pour tous.

Revue de l'année 2018



- P. 44 Au service de l'économie, même et surtout quand le monde change
- P. 48 Nourrir cette expertise qui compte tant
- P. 52 Faire savoir ce que nous savons faire



Au service de l'économie, même et surtout quand le monde change

Transparence de la vie Publique

L'Ordre a joué un rôle actif dans l'application de la loi sur la confiance dans la vie politique en 2018. Les représentants des deux Chambres parlementaires se sont naturellement tournés vers la profession pour les accompagner dans la mise en œuvre des nouvelles rèales sur les avances de frais des députés.

Suite à la création de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique, issue de la loi Sapin II, le Conseil supérieur, inscrit depuis 2017 sur le registre des représentants d'intérêts tenu par la HATVP, a déclaré 69 actions auprès des pouvoirs publics en 2018.

Projecteur sur le CSE

Guide des missions de l'expert-comptable

auprès du comité social

et économique, prévues par la loi et le reglement

Les ordonnances « Macron » sur la fusion des IRP, le passage du CE au CSE et les changements en matière de recours à l'expertise ont des impacts importants. Le Comité secteur non marchand du Conseil supérieur s'est mobilisé pour relayer ces informations auprès des confrères. Une conférence-débat est

intervenue le 2 juillet 2018 avec des représentants de la DGT et les deux auides dédiés à la mission ont été actualisés et le quotidien Libération a publié un publi-rédactionnel d'une pleine page sur le sujet.



RGPD: l'enjeu de protéger ses données

La mise en application le 25 mai 2018 du règlement européen sur la protection des données (RGPD) introduit une nouvelle façon de gérer les données personnelles. Un quide pratique transcrivant ces règles, étayé de nombreux outils et exemples de documents pouvant être utilisés par les cabinets d'expertise comptable a été diffusé. Toutes les lettres de mission disponibles sur le site de l'Ordre ont été complétées d'exemples de clauses RGPD. Un dossier thématique a également été créé sur ce sujet pour permettre aux cabinets d'obtenir du service juridique des réponses personnalisées à leurs questions qui sont ensuite accessibles sur le site de l'Ordre. Des réunions d'information et de sensibilisation ont également été réalisées pour les experts-comptables. Ce vaste chantier se poursuit sur 2019.



Le prélèvement à la source : une réforme très attendue

L'Ordre s'est mobilisé dès le lancement de la réforme, aux côtés des pouvoirs publics, pour mettre en œuvre ce grand projet. Le Conseil supérieur a participé aux auditions et formulé plusieurs propositions d'aménagement du dispositif. La profession a investi beaucoup d'énergie, de temps et d'argent pour appuyer ce chantier et le mener à bien pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2019. Le Conseil supérieur a nourri un dialogue constant avec les pouvoirs publics et la DGFiP et a mis disposition des experts-comptables de nombreux outils pour les accompagner.

Logiciels de caisse, la nouvelle donne

Afin de lutter contre la fraude à la TVA liée à l'utilisation de logiciels permettant la dissimulation de recettes, l'obligation a été instaurée, pour tous les commercants et professionnels assujettis à la TVA qui enregistrent les rèalements de leurs clients au moyen d'un logiciel ou d'un système de caisse, d'utiliser un système ou un logiciel sécurisé à partir de 2018. Le Conseil supérieur a participé aux échanges préalables à la parution des commentaires administratifs et a poursuivi le dialogue avec la DGFiP sur sa mise en œuvre pratique.

Afin d'informer et accompagner les experts-comptables dans la mise en œuvre de cette nouvelle obligation, le Conseil supérieur a également mis à leur disposition des outils sur son site internet (dossier thématique).



Loi Pacte, pour la croissance des entreprises



En novembre 2017, le Gouvernement a initié un Plan d'action pour la croissance et

la transformation des entreprises (Pacte) pour lequel il a retenu une méthode de coconstruction. Dans le cadre de cette phase de consultation, le Conseil supérieur a élaboré des propositions concrètes allant toutes dans le même sens : protéger l'entrepreneur et accompagner son développement. En 2018, le Conseil supérieur a été auditionné par les deux commissions spéciales de l'Assemblée nationale et du Sénat, en charge de ce projet de loi, pour éclairer les parlementaires sur les dispositions en faveur de la croissance des entreprises. Il en a profité pour proposer des mesures en faveur de la profession.



Transformation digitale des entreprises

Mounir Mahjoubi, alors secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances et du ministre de l'Action et des Comptes publics, a accordé au magazine Sic, en novembre 2018, une interview indiquant notamment que « les expertscomptables étaient les mieux placés pour guider les TPE-PME dans leur transition numérique ».

Décrypter la réforme des associations

Le nouveau règlement comptable applicable aux associations (06/18) à compter du 1^{er} janvier 2019 a mobilisé en 2018 le Comité secteur non marchand pour en décrypter les dispositions, faciliter son appropriation par les parties prenantes et son anticipation en termes de mise en œuvre.

Parmi les actions, de nombreuses animations se sont déroulées dans le cadre de l'opération nationale « Les experts-comptables au service du monde associatif », du Forum national des associations et fondations et une diffusion régulière d'articles de sensibilisation et d'explications est parue dans la presse spécialisée...





Nourrir cette expertise qui compte tant



Le site de l'Ordre fait sa révolution

La refonte du site internet de l'Ordre s'est faite par étape. La première a été de lancer le nouveau site public en juin 2018. La suivante a été consacrée au site privé, réservé aux professionnels. Ce projet aura totalisé 9 642 heures de travail sur un an

Lancement du dispositif « Crédit 50 K€ »

Le Conseil supérieur a lancé, début juillet 2018, ce dispositif en partenariat avec les principaux réseaux bancaires français (neuf au total). Cet outil innovant permet à l'expert-comptable de renseigner en ligne un dossier unique pour le compte d'une entreprise

cliente et de transmettre simultanément cette demande de financement à plusieurs établissements bancaires.



Lancés lors du 73° Congrès de l'Ordre, ces outils ont pour objectif de détecter les besoins des clients pour leur proposer de nouvelles missions et les accompagner dans leur croissance.
Plusieurs thématiques ont été développées en 2018 : développement, numérique, export, financement, création et prévention des difficultés.





À vous Cognacq-Jay: une émission sur-mesure

Présentée sous la forme d'une émission tv, ce nouveau rendez-vous mensuel informe et décrypte pour la profession les sujets d'actualité. Les problématiques sont traitées à travers des témoignages d'experts-comptables et d'intervenants extérieurs. Les sujets diffusés en 2018 portaient sur : le RGPD ; la RSE, moteur de croissance pour les PME ; structurer une démarche marketing ; secteur public : décryptage, enjeux et atouts des experts-comptables ; comment se prémunir des cybermenaces et devenir force de proposition pour vos clients ? En novembre et décembre, deux émissions sur le prélèvement à la source abordaient respectivement l'angle fiscal et social.



73° Congrès : plus de 4 000 congressistes

Le 73° Congrès de l'Ordre à Clermont-Ferrand, du 10 au 12 octobre, avait pour thème « Stratégie et compétences pour la croissance ». Une invitation pour chaque cabinet à définir des stratégies spécifiques et efficaces pour développer de nouvelles compétences au service de la croissance des clients et des cabinets. Cette édition s'est clôturée en présence d'Édouard Philippe, Premier ministre.

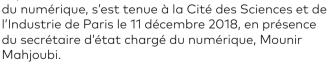
« Nous sommes tous convaincus que nous avons un rôle essentiel au service de l'intérêt général et au service des entreprises françaises. C'est notre choix de métier, c'est le sens de notre engagement, c'est notre vocation. » Charles-René Tandé.

AG des CRO : fédérer autour de la nouvelle image de l'Ordre

Le Conseil supérieur a participé activement aux assemblées générales des Conseils régionaux en étant présent sur un stand. Pour l'occasion, la Direction de la communication et du marketing a créé un nouvel environnement visuel qui reflète la marque expert-comptable. L'enquête de satisfaction indique que 90 % des Conseils régionaux ont trouvé le stand attractif, vivant, propice au dialogue.

La très stratégique journée du numérique

Pour « imaginer le futur de la profession », la 3^e Journée



IA, chatbot, cybersécurité, autant de thèmes mis en lumière par des témoignages, des TedX, des tables rondes et des ateliers pratiques pour accélérer la transition numérique des cabinets et les aider dans l'accompagnement de leurs clients.



Jesignexpert.com: et tout devient plus simple



iesignexpert.com

La plateforme de signature électronique. lancée lors du Congrès 2018, a été pensée par les experts-comptables et adaptée à leurs besoins. Parfaitement sécurisée, la connexion s'appuie sur le système d'authentification de l'Ordre : Comptexpert. Au-delà des avantages financiers, la simplicité d'utilisation et la rapidité de traitement sont aussi soulignées par les utilisateurs.

Les incontournables



Un nouveau support pour mieux faire connaître, d'une facon ludique, la richesse de l'offre du Conseil supérieur.

Chaque fiche présente de façon synthétique un produit ou service.



Élargir notre offre de formation avec OPCALIA* **Mayotte**

L'Ordre des experts-comptables et OPCALIA ont signé, en juin un partenariat en présence de Charles-René Tandé, président du Conseil supérieur. Il s'est concrétisé par la création de l'Asfodem (Association de formation départementale des experts-comptables de Mayotte) qui a dispensé sa première session de formation dès le 24 septembre.

* OPCALIA : acteur majeur de la formation professionnelle en métropole et dans les 5 DOM.

Lancement de la lettre d'information « Actu experts » sur la transmission reprise d'entreprise



Cette lettre comprend des informations sur les dernières évolutions législatives et jurisprudentielles, sur les évènements et les outils réalisés par l'Ordre sur ce sujet et les actions menées en région, pour aider les experts-comptables à développer des missions de conseil auprès des cédants et des repreneurs.



Faire savoir ce que nous savons faire



Patrick Chamboredon, président de l'Ordre des Infirmiers, Charles -René Tandé, président de l'Ordre des experts-comptables

S'allier à l'Ordre des infirmiers

L'Ordre des experts-comptables et l'Ordre des infirmiers ont signé le 3 octobre une convention de partenariat pour mieux accompagner ces professionnels dans leurs démarches de création d'activité, de reprise de patientèle, de financement, de connaissance de la fiscalité

Unir nos forces avec les greffiers des Tribunaux de Commerce

L'Ordre des experts-comptables et le Conseil National des Greffiers des Tribunaux de Commerce ont formalisé un partenariat le 11 septembre pour accroître leur aide aux chefs d'entreprise dans l'anticipation de difficultés, promouvoir leurs rôles respectifs en matière de transparence et de sécurisation de la vie des affaires et lutter contre le blanchiment d'argent.



Sophie Jonval, présidente du CNGTC, Charles -René Tandé, président du CSOEC



Follow l'expert

Un partenariat noué avec BFM business et le Moovjee a donné naissance à une émission mensuelle de 26 minutes diffusée sur BFM Business qui font se rencontrer un expert-comptable et deux jeunes entrepreneurs. L'objectif: sur une thématique donnée, souligner, de façon très concrète, les compétences variées de l'expert-comptable et valoriser son rôle de conseil. Après diffusion, elles restent accessibles en replay sur le site.



Les experts-comptables partent en campagne

La première phase de la nouvelle campagne nationale de communication multicanal a été diffusée du 24 novembre au 16 décembre sur les principales chaînes de télévision, à la radio, en presse écrite et en digital. Avec pour slogan « l'expert-comptable : un conseil qui compte », ce premier opus soulignait la compétence de l'expert-comptable dans la mise en place du prélèvement à la source.

L'Ordre sur Europe 1 pour expliquer le prélèvement à la source

Le 6 décembre : une journée spéciale a été organisée sur Europe 1. Charles-René Tandé, Patrick Bordas et Laurent Benoudiz répondaient aux nombreuses questions que se posait le grand public sur la réforme du prélèvement à la source.

En complément, des experts-comptables répondaient toute la journée aux auditeurs d'Europe 1.

Le 11 décembre : Patrick Bordas et Laurent Benoudiz ont participé à une social room pour répondre aux internautes.



10° palmarès du Moci



Le 23 novembre, Arezki Mahiout, président du comité Missions internationales, a coprésidé, pour la première fois, l'ouverture du palmarès du Moci. Il a valorisé le rôle d'accompagnement de l'expertcomptable à l'international.

Cet événement donne de la visibilité à des PME dont le dynamisme et la créativité leur ont permis de devenir de véritables success stories.









Des salons pour prouver l'apport de l'expert

Pour mieux faire connaître le rôle incontournable de l'expert-comptable auprès des dirigeants et décideurs, l'Ordre a participé à de nombreux salons. Parmi eux :

- Le Salon des maires et des collectivités territoriales, le grand rendez-vous de l'achat public s'est tenu en novembre.
- **Vivatechnology**, le salon des startups innovantes qui s'est déroulé en mai.
- Le Forum national des Associations et des Fondations, rendez-vous annuel des responsables et dirigeants du secteur associatif, en octobre.
- Lors du 25° Salon des entrepreneurs plus de 400 consultations ont été données par les experts-comptables. La plénière d'ouverture était l'occasion, pour Charles-René Tandé, de présenter les étapes clés qui jalonnent la démarche entrepreneuriale et de rappeler le rôle essentiel de la profession.
- •

Nouveauté 2018 : dans le cadre du **Salon SME Paris (Solutions pour Mon Entreprise)**, Patrick Bordas a animé une conférence, le 2 octobre pour aider les chefs d'entreprise à mieux anticiper le prélèvement à la source.

Au service de l'économie et de ceux qui la font

Cette plaquette présente les actions de l'Ordre les plus significatives en 2017 et montre la diversité des missions que les experts-



comptables peuvent réaliser.
Elle facilite et enrichit le
dialogue avec toutes les
parties prenantes en
leur faisant découvrir
ou redécouvrir, preuves
à l'appui, ce que la
profession fait, la
manière dont elle évolue
et s'organise.



« The Way » : une semaine pour susciter la curiosité des étudiants

Du 15 au 19 octobre, enseignants et professionnels de l'expertise comptable se sont mobilisés lors de la semaine de l'attractivité baptisée « The Way » : portes ouvertes, témoignages en classes, soirées, nuit qui compte, speed meeting... et ce, dans toute la France.



Les Chemins du Mécénat

Lancée en février 2018 au Conseil supérieur, cette opération qui s'inscrit au cœur du mécénat culturel voit ses manifestations se développer dans toute la France avec un dynamisme de plus en plus grand. Une dizaine de rencontres se sont déroulées en 2018, à Lyon, Rouen, Créteil, Poitiers, Mont de Marsan, Bordeaux, Orthez, Périgueux, Strasbourg, mais également lors du 73° Congrès à Clermont-Ferrand.

Le Conseil supérieur a fait appel à la photographe **Marielsa Niels** en 2018 pour illustrer le métier d'expert-comptable. Elle a parcouru la France et a été accueillie par plusieurs experts-comptables pour saisir des instants de vie en cabinet.

Le parti pris de faire appel à une professionnelle de l'image permet de mettre en valeur les qualités d'écoute, d'expertise, de collaboration, de précision... qui caractérisent la profession











En flashant ce QR code, accédez à la version digitale. Ce rapport est aussi téléchargeable sur le site internet.

www.experts-comptables.fr

Direction de la communication

Crédits photos:

Marielsa Niels, Eric Avenel, Didier Lefebvre, Banque d'images Ordre des experts-comptables, tous droits réservés.

Remerciements

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce rapport.

Design, réalisation, rédaction de l'édito :

kstories.

Ce document est imprimé en France par un imprimeur labellisé Imprim'Vert® et certifié Iso 14 001. Le papier utilisé est un papier écologique qui provient d'une filière de bois gérés durablement. Elle respecte des principes et des critères de gestion forestière mondialement reconnue.

Septembre 2019.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

19, rue Cognacq-Jay 75341 Paris Cedex 07 France Tél.: +33 (0) 1 441560 00, csoec@cs.experts-comptables.org